

COMMUNIQUE DE PRESSE

31 Mars 2021

La centrale de sel de déneigement de la Province de Liège : 10 ans déjà

114.988,39 tonnes, c'est la quantité de sel de déneigement (tous conditionnements confondus), commandée par la Province de Liège dans le cadre de l'opération "Communes-Province, partenaires pour l'hiver". En effet, cela fait maintenant 10 ans que la Province de Liège et différentes Communes ont établi un partenariat pour l'acquisition de sel de déneigement en constituant une centrale d'achat. La fin de cette période hivernale est donc l'occasion de revenir sur cette initiative unique en Wallonie.

Tout d'abord, bref retour sur le passé en rappelant que l'hiver 2010 avait été particulièrement rude. Les Communes avaient rencontré des problèmes pour dégager les voiries. Elles avaient dû aussi faire face à des problèmes d'approvisionnement et certains fournisseurs de sel ayant même augmenté anormalement leurs prix. C'est ainsi, que dès l'hiver 2011-2012, la Province de Liège mettait en place un système de commande groupée et de stockage afin de garantir aux Villes et Communes un approvisionnement rapide et sécurisé en sel de déneigement. Pour la Province de Liège, cette opération incarnait le principe de la supracommunalité au travers du soutien aux communes.

En 2011, 62 Villes et Communes adhéraient au marché proposé par la Province de Liège. Dix ans plus tard, elles sont 78 auxquelles sont venues s'ajouter 12 communes de la province du Luxembourg (en fonction d'un accord de coopération en 2015). Soit un total de 90 communes qui représentent 12.747,6 Km de voiries communales pour la province de Liège et 3.479,6 km pour celle du Luxembourg.

Comment ça marche ?

Il faut souligner que la Province de Liège a dû acquérir un site de stockage d'une superficie de 45 ha pour un montant de 2.350.000 € (le hangar ayant une superficie de 7.400 m²) situé à Amay, en bord de Meuse. En fonction des demandes des Communes, la Province de Liège lance un marché « centralisé » rassemblant les différentes commandes de fondants chimiques. Commandé et livré en été, à un moment où il n'y a pas de pression sur les marchés, les prix obtenus sont très concurrentiels. Ce qui est un avantage pour les Communes et donc pour les citoyens ! La Province prend en charge les coûts de stockage et de manutention assurés par son Département des Infrastructures. Les Communes n'interviennent que pour le coût des quantités réservées. La Province de Liège a, par ailleurs, pu imposer aux fournisseurs l'obligation de réapprovisionnement en cas de pénurie éventuelle durant l'hiver.

Les Villes et les Communes sont propriétaires de leur stock de sel et en disposent selon leurs besoins. Ce qui n'aura pas été utilisé reste entreposé et conservé pour l'hiver suivant.

Le stockage

Il n'y a pas d'exploitation de sel en Belgique. Celui-ci est, dès lors, importé depuis différents pays (Chili, Québec, Pays-Bas, Allemagne) en fonction des différentes spécificités. Le hangar provincial

d'Amay étant situé en bord de Meuse, il permet des approvisionnements par péniches. Une démarche qui correspond au Plan Climat de la Province dont le but consiste à initier et à soutenir les actions permettant de réduire les émissions de CO2.

Or, il faut souligner que le transport fluvial contribue à la diminution de l'emprunte carbone en limitant le nombre de camions sur les routes. Ainsi, si l'on prend comme lieu de départ le sel qui vient de Wesel (Mines en Allemagne), plus de 1000 tonnes de CO2 ont été épargnées, depuis le début de l'opération, en utilisant le bateau pour acheminer le sel de déneigement vers le hangar provincial d'Amay situé en bord de Meuse. A titre d'exemples, 1.000 tonnes de CO2 correspondent approximativement à :

- 95 pleins de mazout (en considérant une citerne de 4.000 litres) ;
- Plus de 6 millions de km en voiture
- 1.000 allers-retours Bruxelles-New-York en avion

A proximité d'un réseau autoroutier, le hangar d'Amay reste très accessible pour les communes quand elles doivent venir chercher leur livraison en vue d'affronter les rigueurs hivernales.

Afin de permettre aux partenaires de disposer de leur sel de déneigement à tout moment, le Département des Infrastructures et le Service Informatique de la Province ont mis en place une plateforme internet sécurisée. Elle permet de procéder aux demandes de livraisons et de connaître en permanence le suivi de celles-ci. Ce système garantit également de visualiser en temps réel le stock de sel disponible. Sur place, c'est le personnel provincial (agents techniques et administratifs) qui assure la gestion du stock ainsi que les opérations de chargements des camions en provenance des communes. En cas de fortes affluences hivernales, l'équipe chargée du suivi des commandes sur le site provincial reste disponible 24h/24.

En octobre 2020, le stock global était de 34.000 tonnes et en cette fin de période hivernale, près de 14.000 tonnes de sel de déneigement ont été livrés.

Le sel de déneigement en quelques chiffres

- ❖ 114.988,39 tonnes de sel de déneigement ont été livrées aux communes depuis 2011.
- ❖ 62 communes partenaires au début du marché.
- ❖ En 2021, 90 villes et communes des provinces de Liège (78) et du Luxembourg (12) sont devenues partenaires de l'opération.
- ❖ En octobre 2020, le stock global était de 34.000 tonnes.
- ❖ 12.747,6 km de voiries communales pour la province de Liège.
- ❖ 3.479,6 km de voiries communales pour la province du Luxembourg.
- ❖ 7.400 m², c'est la superficie du hangar provincial à Amay.
- ❖ Plus de 1000 tonnes de CO2 ont été épargnées en privilégiant le transport fluvial pour acheminer le sel de déneigement vers le hangar provincial d'Amay situé en bord de Meuse.

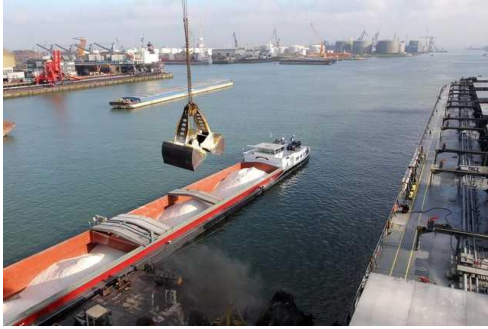
Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable

Rue Ernest Solvay, 11

4000 LIEGE

Téléphone : +32(0)4/279.48.00

stp.direction@provincedeliege.be



C'est par bateau que les cargaisons de sel (ici port de Rotterdam) sont transbordées.



Les livraisons de sel sont acheminées par péniche vers le hangar provincial d'Amay



En octobre 2020, le stock global était de 34.000 tonnes.



C'est le personnel provincial qui assure la gestion du stock ainsi que les opérations de chargements des camions en provenance des communes.